J'ai reçu, avec votre lettre du 20, les excellentes notes qui l'accompagnent, ainsi que les titres; j'en remercie et la municipalité et M. Esmieu.

Veuillez bien, Messieurs, continuer successivement ces envois.

Je joins ici le premier exemplaire de mon ouvrage sur les mensonges du commissaire Debourges. *Signé :* B.

Paris, le 27 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Je viens vous rendre compte très à la hâte de la séance du comité des pétitions et surveillance réunis qui a eu lieu hier au soir. J'y ai parlé plus de quatre heures, et j'ose croire que ce ne sera pas inutilement pour la bonne cause.

De notre côté se trouvaient les deux MM. Bayle, les députés de la commune d'Arles, ceux des patriotes monediers, les administrateurs, patriotes, et comme témoins et défenseurs, MM. Granet, Archier, Gasparin et Duperret.

Du côté adverse était Jaubert, le commissaire civil, Jaubert, le procureur général syndic, Verdet, Payan de la Coste, Archier cadet, Gontard et Perrin.

Les administrateurs de la ville d'Arles firent défaut, ainsi que M. Estrangin, procureur de la commune.

Le comité me demanda le tableau analytique que j'avais promis; je le déployai sur la table, et après avoir indiqué les divisions générales, je commençai la lecture par les attentats des commissaires civils, au nombre de dix, à côté de chacun desquels était l'indication des preuves qui le constatait. D'abord le commissaire Jaubert osa élever la prétention de faire sortir MM. Granet et Archier comme parties intéressées, il fut vigoureusement relancé. Chaque réponse qu'il faisait aux attentats que je lui reprochais était à l'instant réfutée par moi avec décence, mais avec fermeté, et tel fut, je puis vous le dire, l'effet de cette discussion, que les membres du comité ne purent s'empêcher de manifester hautement leur opinion contre les commissaires; je les crois accrochés.

De là je passai aux attentats de la municipalité. Les emprisonnements arbitraires ne furent pas contestés par M. Delpierre, rapporteur; il voulut nier d'autres faits, il soutint n'avoir pas vu quelques pièces; j'eus l'inconcevable bonheur de les trouver à l'instant sous ma main, dans les cartons qui furent apportés, et l'on en tira cette conséquence que je n'avais rien dit que d'exact, et que M. le rapporteur n'avait pas tout lu. Il y avait surtout cette

pièce excellente du contrat d'achat des canons par le comité extraordinaire d'Arles, que M. le rapporteur soutenait absolument n'être pas dans les papiers. Il osait même regarder comme malhonnête la recherche que je voulais en faire; je persistai poliment, je persistai encore, je cherchai et je trouvai la pièce, et M. le rapporteur fut confondu.

Je vins aux attentats de Loys; le président me dit que l'opinion était faite sur son compte, et m'invita à passer à un autre article.

Je tombai sur Estrangin, procureur de la commune; on prétendit que ce n'était pas à lui que compétait le droit de dénoncer les emprisonnements arbitraires, mais au commissaire du Roi près le tribunal du district. Je prouvai que la loi les en avait chargés l'un et l'autre, et que M. Estrangin était coupable de tous les attentats commis dans Arles, dès lors qu'il n'avait pas requis le procureur syndic de requérir les secours des gardes nationales voisines.

Il fut ensuite question du directoire du district d'Arles; je crois que le procureur syndic (M. Guibert) n'échappera pas, car il a écrit au directoire du département que tout était à la constitution à Arles, à l'époque des premiers jours de février.

Il était onze heures lorsque la discussion m'amena contre le directoire du département. J'eus pour contradicteur Jaubert, Verdet et Gontard.

L'attentat que j'avais reproché à ce corps administratif, de n'avoir pris aucune information sur Arles, fut réfuté par une lettre écrite au district d'Arles le 16 janvier, c'est-à-dire quatre jours après le départ des commissaires, mais les autres attentats furent irréfutables; la lettre du 4 janvier pour avoir tout le régiment d'Ernest à Aix, est une pièce excellente, et je le fis vigoureusement sentir. Jaubert se permit des sorties indécentes contre Marseille; je le rappelai à l'ordre. MM. Bayle et autres ajoutèrent quelques fortes observations. Il était près de minuit, et le comité se sépara au milieu des cris de M. Gontard, qui cherchait à se justifier d'avoir abandonné son poste.

Aujourd'hui, Messieurs, je rédige une lettre au comité, qui peut-être sera imprimée; je la rédige contre le directoire du département pour rappeler les faits que l'heure tardive ne nous a pas permis d'exposer hier au soir, et pour traiter quelques questions de droit public, au moyen desquels M. le rapporteur espère embarrasser la décision du comité.

Je vous envoie la copie du cartel que j'avais oubliée hier, et vous salue bien fraternellement.

Le député extraordinaire de Marseille, B.

Marseille, le 9 mai 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Le rapport de MM. les commissaires du département, dans l'expédition vers Arles, vous aura mis à même de justifier les Marseillais auprès de l'Assemblée nationale et des ministres. Vous devez avoir reçu maintenant plusieurs pièces essentielles que nous vous avons envoyées relativement aux affaires dont vous êtes chargé pour la commune, et plusieurs autres relatives aux derniers événements d'Aix et de Marseille. Le temps nous manque pour vous parler plus en détail sur tous ces objets, mais votre zèle suppléera à notre laconisme.

Vous recevrez sous ce pli deux pétitions, dont l'une est une copie de celle adressée à l'Assemblée nationale relativement au sieur Lunel, et l'autre est un extrait de la délibération du conseil général de la commune qui fixe des appointements au procureur de la commune et à son substitut.

Nous prévoyons que le sieur Martin, ex-maire, a intrigué auprès du ministre pour surprendre sa religion en faveur du sieur Lunel. Il est instant que vous éclairiez l'Assemblée sur ce point, et nous ne pouvons pas vous dissimuler que dans le cas où elle ratifierait les dispositions du ministre, les trois derniers juges, qui sont les seuls patriotes, donneraient leur démission.

La délibération du conseil général de la commune avait obtenu un avis favorable de l'administration du district, mais le département a déclaré qu'il n'avait pas le droit d'autoriser la fixation d'appointements dont s'agit. Il s'en faut de beaucoup que nous soyons persuadés qu'il ait raison, mais vous voyez qu'il est nécessaire que l'Assemblée nationale lui ordonne de faire droit à cette délibération, ou qu'elle statue elle-même sur la fixation des appointements d'un procureur de la commune et d'un substitut dont le travail devient tous les jours plus conséquent et leur fait employer tout leur temps.

Nous nous reposons entièrement sur vous quant à l'affaire de Gênes.

Veuillez consulter le ministre de la marine, et obtenir de lui des instructions précises sur ce que nous devons faire relativement à deux vaisseaux impériaux qui sont dans notre port, et à ceux qui pourraient se présenter. Mettez sous les yeux de ce ministre la nécessité de protéger notre commerce du Levant et de l'Italie. Dites-lui que les primes d'assurance deviennent tous les jours plus hautes, que les chargeurs préfèrent se servir du pavillon étranger, que plusieurs navires à moitié chargés ont été forcés de suspendre, et que cette stagnation est meurtrière pour Marseille.

Nous avons reçu toutes vos lettres; dans toutes nous reconnaissons votre civisme et votre activité; tous les avis que vous nous donnez sont précieux pour nous.

Quant aux nouvelles des frontières, vous nous obligerez infiniment de nous les transmettre, lorsque surtout vous en aurez de fraîches et de sûres.

Nous ferons part à la société des *Amis de la Constitution* des passages de vos lettres que vous désirez devoir leur être communiqués.

L'Assemblée nationale ne peut pas avoir une preuve plus sûre de l'approbation que le département a donnée aux opérations de MM. Rebecqui et Bertin vers Arles, que par leur nouvelle nomination à l'exécution de la loi sur Avignon.

Nous vous saluons, Monsieur et très-cher ami, avec les sentiments de la plus tendre fraternité.

Marseille, 21 mai 1792, l'an IVe de la liberté.

Je reçois, mon cher, dans ce moment, votre lettre du 15. J'y ferai la plus grande attention, et je prendrai tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour faire réussir vos vues. Je suis en garde comme vous contre les questions et les questionneurs, mais il faut nécessairement se confier à quelqu'un.

Je vous ai écrit diverses lettres, et dans celles que j'ai reçues de votre part et auxquelles j'ai constamment répondu, vous ne me parlez pas des miennes; seraient-elles interceptées? Le 18 et le 19, je vous ai écrit pour Rebecqui; mais ces lettres ne peuvent point encore vous être parvenues. Rebecqui est ici depuis hier; il se défendra comme un lion. Il semble que la Providence nous ait ménagé cette occasion pour écraser enfin ces infâmes, ces traîtres soudoyés par la liste civile; nous les connaissons tous, c'est ici le moment ou jamais de les démasquer et de les poursuivre comme on poursuit des bêtes féroces et acharnées.

La fameuse Navarre, directrice de nos postes, a comblé la mesure de ses prévarications et de ses perfidies; elle fait répandre avec profusion des libelles infâmes; délivrez-nous de ce monstre.

Hier, je me portai à la citadelle Saint-Nicolas avec M. Saint-Rémi. Frappé de l'évidence, il entra parfaitement dans notre pensée, il en rendra compte à ses supérieurs. Il nous a dit bien des choses qui ne laisseraient aucun doute sur son civisme, si nous n'étions pas dans la ferme résolution de ne juger les hommes que d'après leurs actions. Il nous laissera toute l'artillerie et les muni-

tions dont nous sommes pourvus; nous lui avons promis seulement ce qui serait superflu. Je me rends à la maison commune. Adieu.

MOURRAILLE.

A Marseille, le 25 mai 1792, l'an IVe de la liberté.

J'en suis, mon très-cher, à votre lettre du 18. Je ne puis jamais vous écrire qu'à la hâte, et ne vous faire part que rapidement de mes idées. Vous connaissez parfaitement tous les vices de notre Constitution actuelle. Un peuple qui a la force en main et qui veut sérieusement être libre, le peut, et s'il veut l'être constamment, il faut que les lois qu'il s'impose ne renferment rien qui favorise le retour à la servitude; il faut que ces mêmes lois s'assurent des moyens infaillibles de se faire respecter et de se conserver en vigueur; mais pour cela, quelles connaissances, quelles vues profondes, quel désintéressement ne doit-il point avoir, le législateur qui les dicte! Douze cents opinants n'y parviendront jamais; les plus savants seront ceux qu'on tâchera de corrompre, les médiocres se laisseront entraîner, et le bon de l'ouvrage sera toujours contredit et balancé par la malice du mauvais. C'est ce que nous avons vu. Je suppose maintenant que la nation détrompée revienne sur ses pas et détruise les causes perverses. Dans ce moment décisif, une fermentation générale l'agite; tous veulent la liberté, le bonheur et la paix, car quel est le méchant qui ne désire pas d'être heureux! Mais quel sera l'objet qui présentera et fera ce bonheur? Il faut que cet objet soit unique, et qu'il n'ait qu'une face, sans quoi la diversité des moyens pour obtenir les différents bonheurs se croiseront toujours et en ruineront les succès. Fixons donc d'abord l'objet du vrai bonheur; qu'il soit tel qu'il enchaîne l'opinion générale et nous donne des mœurs. Voilà, mon cher, ce qu'il nous reste à faire. Le temps, le travail, les lumières, la persuasion, la fermeté et l'opiniâtre persévérance peuvent seuls couronner cet ouvrage. Sinon, nous n'aurons fait qu'un beau rêve.

La souscription pour nos moyens de défense, qui avait commencé froidement, prend aujourd'hui un peu de chaleur au moyen de la liste des souscripteurs qu'on affiche tous les trois jours. La crainte du blâme et de la honte fera peut-être sur l'âme de nos richards plus d'effet que leur patriotisme et leur propre intérêt.

Les batteries de terre aux différentes avenues de la ville seront indispensables si l'ennemi pénètre jusqu'à nous; mais, sans négliger ces sages précautions, nous tâcherons de lui donner bien des affaires plus loin. M. Puget-Barbancenne nous a écrit dernièrement pour

se concerter avec nous. Nous allons faire fondre, selon ses vues, notre artillerie de rebut pour en faire des pièces de campagne. Il désire que nous tenions prêts au besoin plusieurs bataillons de volontaires. Nous avons invité les patriotes à s'inscrire, et nous prenons des moyens pour assurer la subsistance de leurs familles.

L'intact Rebecqui a été bien malheureux d'être associé à Bertin. Celui-ci est grièvement impliqué avec son ami Camoin dans la procédure du pillage de Velaux. Il est vrai que Rebecqui ne l'a pas même soupçonné; mais cela donne un très-vilain vernis à la commission. Il faudra pourtant en faire ressortir l'incorruptibilité et la bonne conduite de Rebecqui, qui malgré la perversité de son collègue a su le forcer à bien faire dans les principaux objets de la commission.

Adieu, mon cher, je suis accablé d'affaires, de soins et de soucis; il faut que je me rende promptement à la maison commune. Je remets avec sécurité la défense de Rebecqui et de la patrie en vos mains. MOURRAILLE.

J'oubliais de vous dire que je vis avant-hier Pierre Bayle; il m'a dit bien des choses. Notre projet est manqué, le département a nommé deux commissaires.

Marseille, le 9 juin 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Par votre lettre du 1er de ce mois, vous nous instruisez des démarches que vous êtes disposé à faire pour obtenir le remboursement des dépenses faites par la commune de Marseille pendant le séjour des troupes en 1789.

Les états vérifiés par nous et visés par M. le commissaire des guerres de la 8e division à Marseille, nous ont été renvoyés il y a peu de jours par MM. les administrateurs du département avec la copie en forme d'une lettre à ce sujet écrite par M. Clavière. Cette lettre nous annonce que le pouvoir exécutif regarde cette dépense comme devant être supportée par la seule ville de Marseille, sauf recours à l'Assemblée nationale pour demander un décret qui déclare cette dette nationale. Ainsi après un an d'attente et au milieu des besoins les plus pressants, nous sommes encore aussi peu avancés que nous l'étions le premier jour de nos réclamations sur cet objet. Cette circonstance nous a déterminés à écrire à l'Assemblée nationale et à lui adresser les états dont s'agit. Nous vous faisons passer le tout à cachet volant en vous priant d'en prendre

connaissance et de faire les plus promptes dispositions pour obtenir le décret ci-dessus énoncé, car d'après la lettre de M. Clavière, dont également nous vous adressons copie, vous jugerez vous-même que ce ministre ne pense pas être en droit de prononcer en notre faveur.

Vous trouverez encore ci-joint quelques expéditions relatives au recouvrement des contributions publiques à Marseille. En conséquence de tout ce que vous nous dites à cet égard, il nous importe infiniment que l'Assemblée nationale et les ministres connaissent notre position. Nous n'insisterons pas sur ce qu'il sera nécessaire que vous fassiez vous-même contre les calomnies de nos ennemis sur le retard inévitable de l'assiette de notre impôt. Nous connaissons trop votre zèle, et nous sommes sûrs que vous remplirez parfaitement nos vues après avoir examiné nos expéditions. Nous sommes même persuadés que vous aurez déjà fait part au ministre du travail forcé de nos bureaux, et quoique vous ne nous le disiez pas dans votre lettre, nous sommes sûrs que cela n'aura pas échappé à vos soins, avec d'autant plus de raisons que nous avons lieu d'être satisfaits des dispositions que vous nous annoncez de la part de M. Clavière pour nous accorder le délai d'un mois.

Nous vous prions instamment de vous rappeler que le terme pour l'établissement de notre entrepôt du commerce a été fixé au 1^er^ juillet, et que nous avons annoncé au ministre notre détermination provisoire pour le local de la citadelle Saint-Nicolas. Il serait instant que l'Assemblée nationale prononçât définitivement quant à ce.

L'objet de votre nomination en qualité de député extraordinaire de la ville d'Arles est d'une matière trop délicate pour que nous puissions vous transmettre le sentiment de la municipalité sans avoir délibéré. Nous le ferons aujourd'hui, et nous ne négligerons pas de vous faire connaître nos déterminations ultérieures ; en attendant, nous avons vu avec plaisir que vous jouissiez de la confiance des Arlésiens patriotes ; vous la méritez sans doute, mais nous devons examiner s'il est réellement de l'intérêt de Marseille que vous soyez chargé des affaires de plusieurs communes.

Nous vous saluons, Monsieur et très-cher ami, bien fraternellement : Le maire et les officiers municipaux.

Marseille, le 13 juin 1792, l'an IV^e^ de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

En conformité du décret sur Arles, quarante caisses contenant environ quinze cents fusils qui étaient en cette ville furent transportées à Marseille. La garde nationale marseillaise, qui n'est point armée comme elle devrait l'être, a souvent désiré qu'on lui fît la distribution de ces armes, mais sur l'observation que nous avons faite que l'Assemblée nationale pouvait seule en disposer par un décret, le dépôt de ces fusils a été constamment respecté.

Malgré l'entière soumission des habitants de Marseille aux ordres des législateurs et des ministres, nous ne sommes pas quelquefois sans inquiétudes, parce que le peuple, facile à être trompé, pourrait en quelque sorte envisager l'enlèvement de quelques fusils comme une preuve de patriotisme, attendu que dans l'ardeur de son zèle, il ne calculerait que le besoin de s'armer pour la défense de la patrie. Tout autre dépôt que celui qui renfermerait des armes n'exciterait d'aucune manière nos sollicitudes, mais des hommes qui ne demandent que des subsistances et du fer pour défendre avec leur liberté celle de tous les Français, des hommes qui n'ont que leur courage et point d'armes, des hommes enfin qui ont été invités par M. Montesquiou, commandant de l'armée du Midi, à se tenir prêts à marcher sous ses ordres, ne peuvent pas voir avec indifférence des fusils nationaux qui font l'objet le plus cher de leurs désirs.

Il est donc instant, Monsieur et cher ami, que vous sollicitiez le plus promptement possible la distribution des quinze cents fusils dont il s'agit pour l'armée marseillaise. L'Assemblée nationale et les ministres ne pourront jamais rien faire de plus agréable pour Marseille que de procurer des armes à ses habitants pour la défense de la Constitution. Cette ville fidèle a quelque droit à leur bienveillance ; elle regardera cette distribution comme un acte de justice, et l'emploi qu'elle en fera sera toujours redoutable aux ennemis de la liberté constitutionnelle.

Donnez-nous, Monsieur et très-cher ami, les nouvelles les plus promptes sur le succès qu'auront eu vos démarches en faveur du patriote Rebecqui, et recevez la toujours bien certaine assurance de la cordiale fraternité des maire et officiers municipaux de la commune de Marseille.

Marseille, le 22 juin 1792, l'an IV^e^ de la liberté.

Monsieur et cher ami,

Les administrateurs de la ci-devant chambre de commerce dépêchent à l'instant un courrier extraordinaire pour Paris ; nous ne voulons pas le laisser partir sans vous écrire à la hâte quelques lignes pour vous prévenir que le conseil général de la commune

s'assemble demain pour délibérer le mode d'expédition d'un détachement d'environ trois cents patriotes vers la capitale pour remplir le vœu des représentants de la nation. Les circonstances critiques où se trouve la chose publique et notre grand éloignement de Paris nous ont déterminés à prendre ces mesures, de crainte que la loi portant levée de notre détachement ne nous parvînt pas assez tôt pour qu'il arrivât le jour de la fédération. Les Marseillais ne seront pas les seuls à prendre cette détermination ; des villes importantes telles que Montpellier, Toulon, etc., ont pris le même parti, et elles ont envoyé des députés à la société des amis de la constitution à Marseille pour le leur annoncer. Il est à présumer que ces exemples généreux seront imités par l'universalité des Français, et que l'Assemblée nationale, qui ne comptait que sur un secours de vingt mille hommes, en aura bientôt à sa disposition un nombre infiniment supérieur. Tout ce qui se passe actuellement dans la capitale nécessite ces moyens de prudence, et nous ne pouvons qu'en augurer un heureux succès.

Le motif du départ du courrier qu'expédient les administrateurs de la ci-devant chambre de commerce est d'aviser le ministre de la crainte où est le consul de France à Alger, d'une rupture entre la France et cette régence. Nous vous en donnons avis pour que vous puissiez savoir si le pouvoir exécutif donnera connaissance à l'Assemblée nationale de cet événement.

Nous vous saluons bien cordialement.

Marseille, le 28 juin 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

D'après les expressions obligeantes de M. Morveau, député à l'Assemblée nationale, nous lui adressâmes il y a déjà longtemps une lettre par laquelle nous le prévenions que M. Bernard, ancien officier municipal de notre ville, lui faisait parvenir diverses montres de savon pour être par lui soumises à des expériences chimiques et à l'examen de sa méthode pour épurer le savon blanc fraudé.

N'ayant reçu aucune réponse de M. Morveau, et le temps qui s'est écoulé depuis l'envoi dont s'agit étant plus que suffisant pour avoir procédé à ces expériences, nous vous prions de vouloir bien voir M. Morveau, et de nous faire part du résultat de ses opérations, dans le cas où ce député n'aurait pas le temps de nous l'écrire lui-même.

Nous sommes persuadés que les chimistes qui à la prière de

M. Morveau se seront chargés de faire ces expériences, voudront bien nous instruire de leurs opérations.

Vous sentirez combien nous sommes intéressés à connaître quelle est finalement la meilleure manière de procéder à l'examen des savons blancs qu'on ne cesse de frauder.

Nous comptons sur votre zèle pour avoir la plus prompte réponse.

Nous vous saluons, Monsieur et très-cher ami, bien cordialement

---

Marseille, le 29 juin 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Vous recevrez ci-joint un paquet très-important que vous êtes chargé de remettre à M. le président de l'Assemblée nationale, et d'en solliciter la lecture aux législateurs le plus tôt possible.

Nous avons reçu votre excellente lettre du 21, à sept heures du soir. Nous l'avons lue avec d'autant plus de satisfaction, que nous avions prévenu presque tous vos désirs par les dispositions que nous avions déjà faites. Vos réflexions sont justes et précieuses pour nous, elles peuvent aussi nous être infiniment utiles, et soyez persuadé qu'elles aideront à celles que nous ferons nous-mêmes dans les circonstances critiques où se trouve la patrie.

Dimanche ou lundi prochain, cinq cents Marseillais bien pourvus de patriotisme, d'armes, de bagages, de munitions, de taille et de courage, se mettront en marche pour la capitale ; les instructions que vous nous avez transmises feront partie de celles qu'ils recevront de nous. Nous avons tout lieu de croire que ce rayon de liberté émané du foyer du Midi embrasera l'air inflammable des contrées qu'il parcourra, et nous verrons avec quelle matière on pourra parvenir à éteindre le feu sacré de la liberté dont la lumière offusque tant les yeux des lâches partisans du despotisme.

Il y a quelque temps que nous avons entendu parler d'un décret pour la réunion dans une seule maison, relativement aux ci-devant religieuses. Instruisez-nous s'il a été sanctionné, et dans ce cas faites en sorte qu'il soit envoyé officiellement ; nous pourrions bien sans cela regarder le *veto* comme une vétille.

Nous vous saluons *toto corde*